

SYNLAB Normandie

Préconisation patient
**Recueil urines pour
cytologie avec frottis urinaire**

Réf. : MU-PR-IT-022-05
Version : 05
Applicable 31 10 21

L'examen cytologique des urines est un examen simple, permettant l'étude des cellules de l'arbre urinaire qui desquament dans les urines. Il est aussi utilisé pour la surveillance de certains traitements.

Cette analyse est généralement répétée sur trois jours.

L'analyse doit être réalisée sur des urines fraîchement émises pour ne pas gêner l'interprétation cytologique. En effet, les cellules s'altèrent rapidement, que l'urine soit dans la vessie ou dans un récipient. Les urines de la première miction du matin (urines ayant stagné toute la nuit dans la vessie), les urines de 24h, les urines des poches de dérivations, ainsi que les urines n'ayant pas été déposées au laboratoire dans les délais ne pourront pas être acceptées.

1. Préalablement

Se procurer auprès des secrétaires du laboratoire, un ou des flacons stériles à usage unique sans conservateur (étiquette blanche sans poudre), ainsi que des lingettes antiseptiques et des sachets de transport.

La secrétaire prendra soin de noter votre identité (Nom et Prénom) sur l'étiquette de chaque flacon.

2. Le jour du recueil

- Se laver les mains au savon ;
- Faire une toilette locale minutieuse (sexe) à l'aide de la lingette antiseptique ;
- Recueillir les urines dans le flacon stérile, en évitant la première miction matinale, et si possible après un exercice physique modéré qui facilite la desquamation des cellules urothéliales (petite marche de 30 minutes ou montée de quelques marches d'escalier);
- Fermer soigneusement le flacon ;
- Vérifier à ce moment que vos coordonnées sont bien indiquées sur le flacon, sinon inscrivez précisément vos Nom et Prénom sur l'étiquette du flacon ;
- Noter la date et l'heure du recueil ;
- Placer le flacon dans le sachet de transport.

3. Dépôt du flacon au laboratoire :

Le flacon doit être acheminé au laboratoire dans les plus brefs délais, moins de 2 heures après le recueil. En cas d'impossibilité, le conserver dans le bas du réfrigérateur 4 heures maximum avant le dépôt au laboratoire ;

En cas de prescription de cytologie urinaire sur 3 jours, Il vous sera demandé d'apporter **au jour le jour** vos flacons d'urines, identifiés et datés (nom, prénom, date et heure de recueil) durant 3 jours consécutifs.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de nos secrétaires, pour toute information complémentaire.